

# MAIRIE DE HARNES

DÉPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE LENS



Monsieur GARÉNAUX-GLINKOWSKI Anthony  
Maire de Harnes

à

Aux membres du Conseil municipal

HARNES, le 10 avril 2026

## **Direction Générale des Services**

Affaire suivie par Sylvie CHMIELEWSKI

Secrétariat de la Direction Générale des Services

Objet : Convocation au Conseil municipal

Madame, Monsieur,

Je vous invite à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **16 avril 2026 à 18h30 (\*)**, en **Mairie de HARNES – Salle du Conseil municipal**.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 février 2026

- 1 Règlement Budgétaire et Financier
- 2 Compte Financier Unique 2025
- 3 Affectation des résultats 2025 en 2026
- 4 Budget primitif 2026 – Budget Ville
- 5 Vote des taux de fiscalité
- 6 Subvention au CCAS/FPA
- 7 Révision des AC/DSC 2026
- 8 Subvention de fonctionnement aux associations - 2026
- 9 Convention avec les associations percevant plus de 23.000 € de subvention annuelle
- 10 Création de postes et modification du tableau des effectifs
- 11 Recrutement de vacataires renfort de personnel de services
- 12 Autorisation de signature de la Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) relative à l'implantation des IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques)
- 13 Démolition de logements sociaux – Résidence de la Souchez – SIA HABITAT
- 14 Remboursement de sinistre
- 15 Dispositif « 10000 départs en vacances » - Adhésion à Vacances Ouvertes
- 16 Appel à projet « Lutte contre les déchets abandonnés » de CITEO – Convention avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- 17 Avis du Conseil municipal sur la cession de deux logements sociaux de la SA d'HLM MAISONS & CITES
- 18 Pour information – Cession de logements sociaux

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI  
Maire de HARNES

(\*) La nouvelle posture VIGIPIRATE pour la période « hiver-printemps 2026 » applicable à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'à nouvel ordre maintient l'ensemble du territoire national au niveau « urgence attentat ». A cet effet, les portes de la Mairie seront ouvertes 15 mn avant le début de la réunion.  
**Merci de nous informer de tout éventuel retard.**